

Protocole d'accord pour une agriculture durable, dans le bassin versant Sèvre Niortaise - Mignon

**Commission d'évaluation
et de surveillance**

10 mai 2019

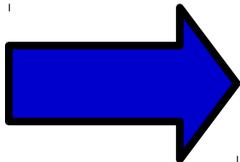
Préfecture des Deux-Sèvres



Rappels

Le protocole d'accord du 18 décembre 2018 a mis en place une gouvernance qui repose sur plusieurs instances :

- La commission d'évaluation et de surveillance
- Le comité local de gestion (remplissage, forages, indicateurs probatoires) lié aux réserves de substitution du bassin Sèvre Niortaise - Mignon
- Le comité scientifique et technique
- La commission des prélèvements de l'OUGC

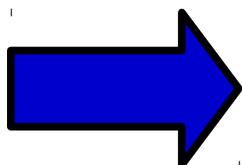


Pour faciliter une approche globale de la gestion de l'eau, le comité de pilotage du contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) est fusionné avec la commission d'évaluation et de surveillance.

Rappels

Le rôle de la commission d'évaluation et de surveillance est le suivant :

- Suivi des éléments proposés par le porteur de projet collectif et les différentes commissions identifiées par le protocole d'accord du 18 décembre 2018 (mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement, forages, remplissage des réserves, actions du CTGQ, pratiques agricoles, actions en faveur de la biodiversité, schéma directeur, propositions du comité scientifique et technique) ;
- Validation du cahier des charges des diagnostics obligatoires ;
- Validation du projet de CTGQ, avant transmission aux financeurs ;



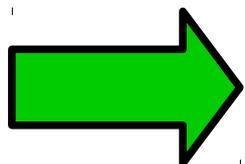
Les objectifs sont multiples : partage, pédagogie, connaissance, dialogue.

Ordre du jour

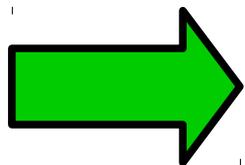
- (1) Point d'avancement sur les **actions** réalisées ou en cours, en déclinaison du protocole du 18 décembre 2018 (préfet - DDT79)
- (2) Nouvelles **modélisations** des effets du projet de réserves de substitution (Société coopérative de l'eau)
- (3) Projet de contrat territorial de gestion quantitative (**CTGQ**) Sèvre Niortaise – Mignon (CADS) : objectifs, contenu et plan de financement prévisionnel ; avis de la commission d'évaluation et de surveillance
- (4) proposition de phasage de la construction des réserves (Société coopérative de l'eau)
- (5) Présentation des avis du **comité scientifique et technique** (DDT79) ; avis sur le projet de cahier des charges des diagnostics obligatoires
- (6) Questions/réponses – points divers

Les actions réalisées/en cours

Le règlement intérieur de l'organisme unique de gestion collective (OUGC) a été révisé, conformément au protocole, le 21 mars 2019, par l'EPMP.



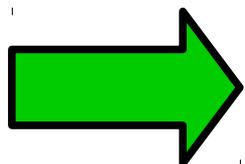
Il encadre les modalités d'attribution des volumes d'eau destinés à l'irrigation agricole, le comptage, ainsi que le contrôle des engagements individuels.



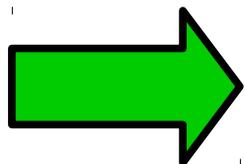
Il est disponible en ligne sur internet et s'applique à toutes les demandes de volumes dans le bassin versant Sèvre Niortaise – Mignon.

Les actions réalisées/en cours

Une lettre de commande co-signée par le président du conseil départemental et le préfet des Deux-Sèvres a été adressée au CAUE79 pour préciser le cadre dans lequel de nouvelles préconisations seront émises pour améliorer l'intégration paysagère des réserves.



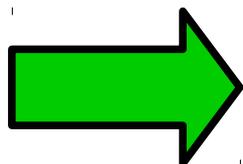
Les maires, du département des Deux-Sèvres, pourront solliciter le CAUE79 dès mai 2019, en fonction du phasage prévisionnel de la construction des réserves, afin d'obtenir des préconisations.



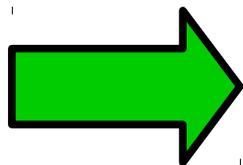
Les préconisations du CAUE79 pourront porter sur des emprises situées en dehors des parcelles utilisées par la coopérative de l'eau.

Les actions réalisées/en cours

Plusieurs documents ont été élaborés, en vue d'obtenir les avis prévus par le protocole d'accord.



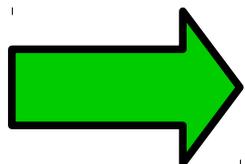
Projet de cahier des charges des diagnostics individuels d'exploitations, obligatoires ; élaboration par la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, avec avis du comité scientifique et technique et validation par la commission d'évaluation et de surveillance.



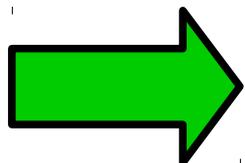
Projet de CTGQ Sèvre Niortaise Mignon ; élaboration par la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, avec validation par la commission d'évaluation et de surveillance, avant transmission à la commission des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, puis au conseil d'administration.

Les actions réalisées/en cours

Le comité scientifique et technique, créé par arrêté préfectoral le 15 février, a donné deux avis (15 mars et 8 avril).



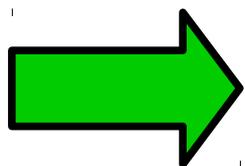
Projet de cahier des charges des diagnostics individuels d'exploitations, obligatoires.



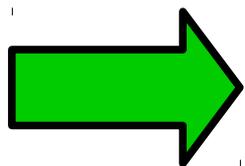
Modalités de l'élaboration du schéma directeur relatif à la biodiversité aquatique et terrestre.

Les actions réalisées/en cours

La société coopérative de l'eau des Deux-Sèvres a passé commande auprès du BRGM de deux modélisations des effets du projet de réserves de substitution.



Un premier modèle tenant compte des volumes déclinés dans le protocole d'accord du 18 décembre 2018.



Un second modèle, tenant compte des engagements des exploitants irrigants adhérents à la coopérative de l'eau, après avis technique des signataires du protocole d'accord.

OBJECTIFS DES MODELISATIONS 1/15

- ▶ Partager les analyses et informations sur l'impact du projet
- ▶ Vérifier l'impact positif d'un des axes majeurs du protocole d'accord : la réduction du volume d'irrigation

POURQUOI 2 MODELISATIONS ? 2/15

- ▶ Protocole d'accord du 18/12/18 :

	Volume Autorisé Octobre 2017	Protocole d'accord Décembre 2018
Volume milieu	7 300 000 m ³	5 893 089 m ³
Volume stockage	8 400 000 m ³ (19 réserves)	6 835 766 m ³ (16 réserves)
TOTAL	15 700 000 m³	12 728 855 m³

- ▶ Consultation des adhérents de la Coopérative de l'Eau
- ▶ Travail sur l'aménagement technique des ouvrages
- ▶ Proposition de la Coopérative de l'eau :

	Protocole d'accord Décembre 2018	Proposition Coopérative Avril 2019	Différence protocole/ proposition coopérative
Volume milieu	5 893 089 m ³	5 761 486 m ³	- 131 603 m ³
Volume stockage	6 835 766 m ³ (16 réserves)	6 967 369 m ³ (16 réserves)	+ 131 603 m ³
TOTAL	12 728 855 m³	12 728 855 m³	0 m³

Détail des volumes par réserve entre les 3 modélisations

BASSIN	SITE	N°	Volume autorisé 2017 N1	Volume protocole (modélisation N°2)	Volume V6 (proposition modélisation N°3)	Différence Modélisation N°3 et N°2	
MP7	Priaires	2	301 819	275 201	251 819	- 23 382	
	La Grève sur le Mignon	4	456 016	406 094	456 016	49 922	
	Epannes	5	335 520	300 058	275 520	- 24 538	
	Amuré	7	820 860	737 957	717 821	- 20 136	
	St Félix	9	719 093	662 802	673 043	10 241	
	Mauzé sur le Mignon (Petit Breuil)	10	522 160	489 280	522 160	32 880	
	Belleville	12	550 960	504 045	550 960	46 915	
	Mauzé sur le Mignon (17)	17	266 528	233 878	241 000	7 122	
	Usseau	18	265 280		-	-	
	Prissé la Charrière	21	489 840	441 840	489 840	48 000	
	St Hilaire La Pallud	29	321 920		-	-	
	Mauzé sur le Mignon	30	451 200	419 040	369 840	- 49 200	
	SOUS - TOTAL stockage MP7			5 501 196	4 470 195	4 548 019	77 824
	SOUS - TOTAL Volume MILIEU MP7			3 642 000	3 090 107	3 028 144	- 61 963
TOTAL MP7			9 143 196	7 560 302	7 576 163	15 861	
MP3	Mougon	26	481 380	481 380	460 600	- 20 780	
	Aiffres	23	450 120	450 120	450 120	-	
	SOUS - TOTAL stockage MP3			931 500	931 500	910 720	- 20 780
	SOUS - TOTAL Volume MILIEU MP3			1 630 000	993 142	989 160	- 3 982
	TOTAL MP3			2 561 500	1 924 642	1 899 880	- 24 762
MP1/MP2	Rouillé	13	227 173			-	
	St Sauvant	14	292 162	227 903	292 162	64 259	
	Ste Soline	15	659 160	613 061	627 868	14 807	
	Salles	16	544 100	373 811	364 320	- 9 491	
	Bois Messé	24	249 200	219 296	224 280	4 984	
	SOUS - TOTAL stockage MP1/2			1 971 795	1 434 071	1 508 630	74 559
	SOUS - TOTAL Volume MILIEU MP1/2			1 995 000	1 809 840	1 744 182	- 65 658
	TOTAL MP1/2			3 966 795	3 243 911	3 252 812	8 901
TOTAL STOCKAGE			8 404 491	6 835 766	6 967 369	131 603	
TOTAL MILIEU			7 267 000	5 893 089	5 761 486	- 131 603	
TOTAL HIVER + ÉTÉ			15 671 491	12 728 855	12 728 855	-	

LE MODELE HYDRODYNAMIQUE DU JURASSIQUE DU BRGM

4/15

Modèle qui reproduit le fonctionnement des nappes et des rivières sur 10 années :
Période 2000 à 2011 : représentative de conditions météorologiques extrêmes

Définition : Maille de 1km²

Les hypothèses de prélèvements sont testées sur la période du modèle.

Trois modélisations :

- ▶ N°1 : volumes retenus en 2016, pour l'étude d'impact ,
- ▶ N°2 : volumes du protocole,
- ▶ N°3 : volumes proposés par la Coopérative,

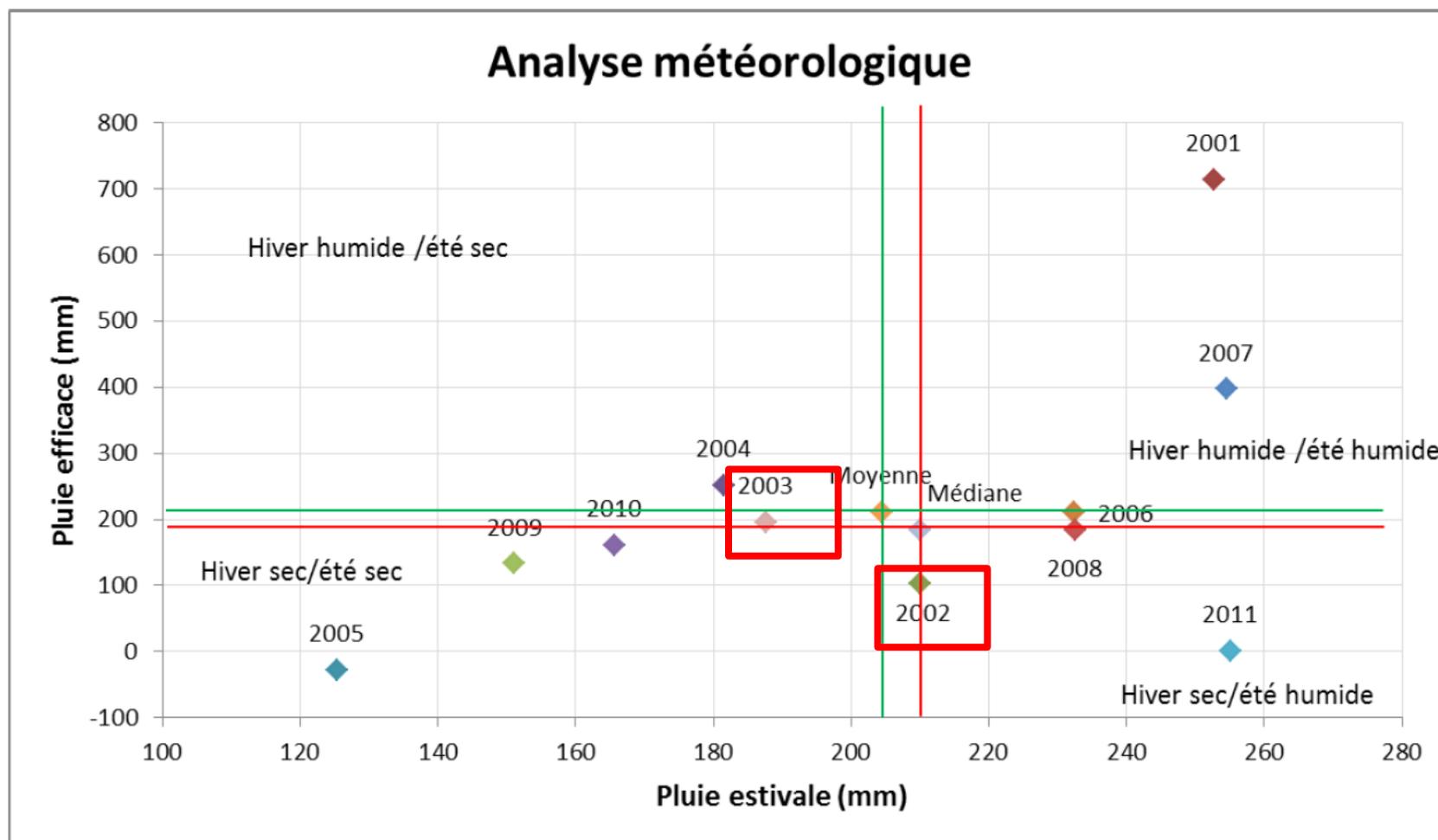
Les résultats sont présentés pour l'effet « cumulé » avec des réserves d'eau existantes et les projets connus de réserves.

Choix des années de représentation des résultats :

- ▶ Eté 2003 (septembre 2003)
- ▶ Hiver 2002 (janvier 2002)

PARAMETRAGES DES MODELISATIONS 5/15

- ▶ Années de référence de la modélisation : 2000 à 2011



La période modélisée comprend des années climatiques contrastées avec des phénomènes très intenses, la rendant représentative pour l'élaboration d'une étude d'impact

PARAMETRAGES DES MODELISATIONS 6/15

- ▶ Paramétrages printemps/été :
 - ▶ Du 01/04 au 01/06 : 15% au printemps (modélisation N°1 : 10%)
 - ▶ Du 01/06 au 30/10 : 85 % l'été
 - ▶ Scénario d'irrigation EPMP (gestion collective) sur la campagne d'été par quinzaine

- ▶ Paramétrage Hiver : du 1^{er} Novembre au 31 mars
 - ▶ Adaptation du dispositif de remplissage aux règles de l'autorisation
 - ▶ Modification des seuils de remplissage après enquête publique
 - ▶ Diminution du nombre de jours de remplissage sur ces sites
 - ▶ Intégration de nouveaux points de remplissage
 - ▶ activation des forages de secours
 - ▶ points existants dans la liste des forages annexes de remplissage
 - ▶ pas de création de nouveaux forages
 - ▶ Augmenter le nombre de points pour diminuer la pression en hiver

RESULTATS DES MODELISATIONS 7/15

- ▶ Toutes les masses d'eau du bassin ont fait l'objet de l'analyse du modèle
- ▶ Pour chacune des masses d'eau, les 2 périodes ont été testées : l'hiver et le printemps/été
- ▶ Les résultats présentés sont ceux :
 - ▶ De la modélisation N3, scénario coopérative
 - ▶ De la comparaison entre les modélisations N°1 et N°3

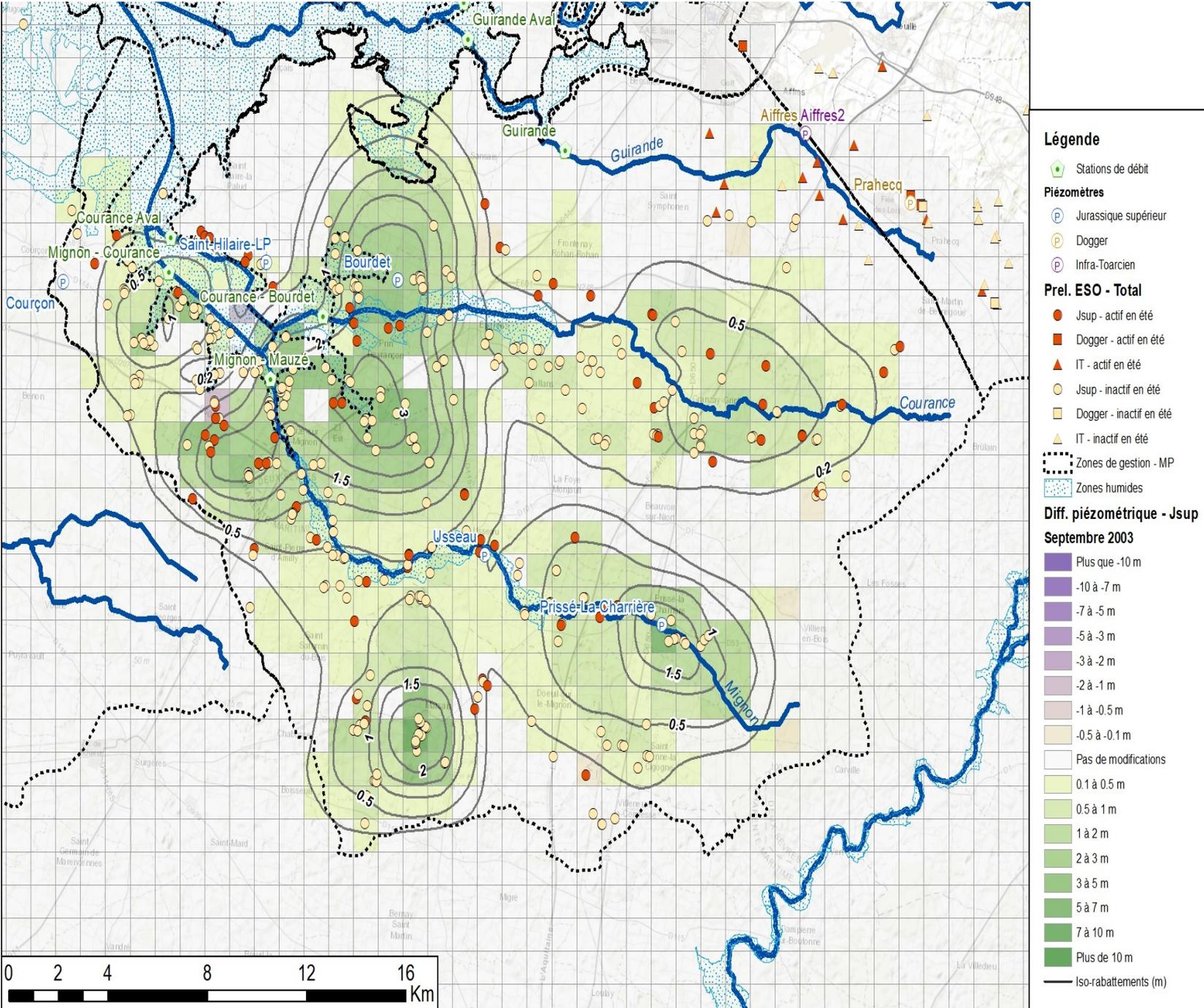
BASSIN Mignon-Courance - MP7 - Eté 2003 (Sept.2003)
Résultats Modélisation N3 (Scénario Coopérative)
Nappe du Jur. Sup. - Oxfordien

8/15

Remontée piézométrique globale.

Maximum enregistré 3m. Entre 2 et 3 m autour du Bourdet

Vs « Protocole »:
 Améliorations supplémentaires localement (quelques mailles autour d'un forage)



BASSIN Mignon-Courance - MP7 - Eté 2003 (Sept.2003)

Comparaison Résultats Modélisation N1 (Etude d'impact) à N3 (Scénario Coopérative)

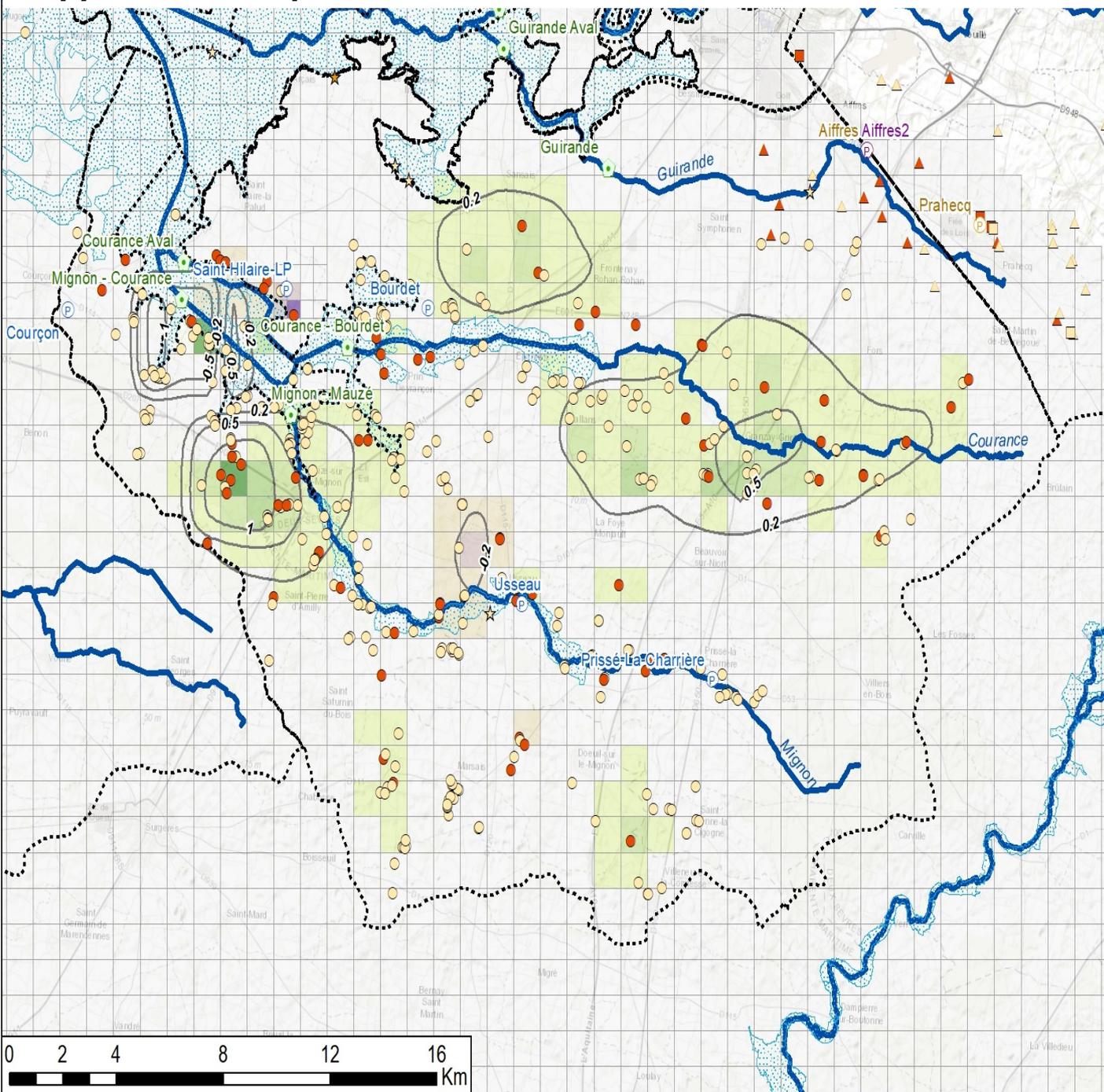
Nappe du Jur. Sup. - Oxfordien

9/15

En bref:

Amélioration jusqu'à 0.5/1m

Localement quelques mailles avec une baisse de pz

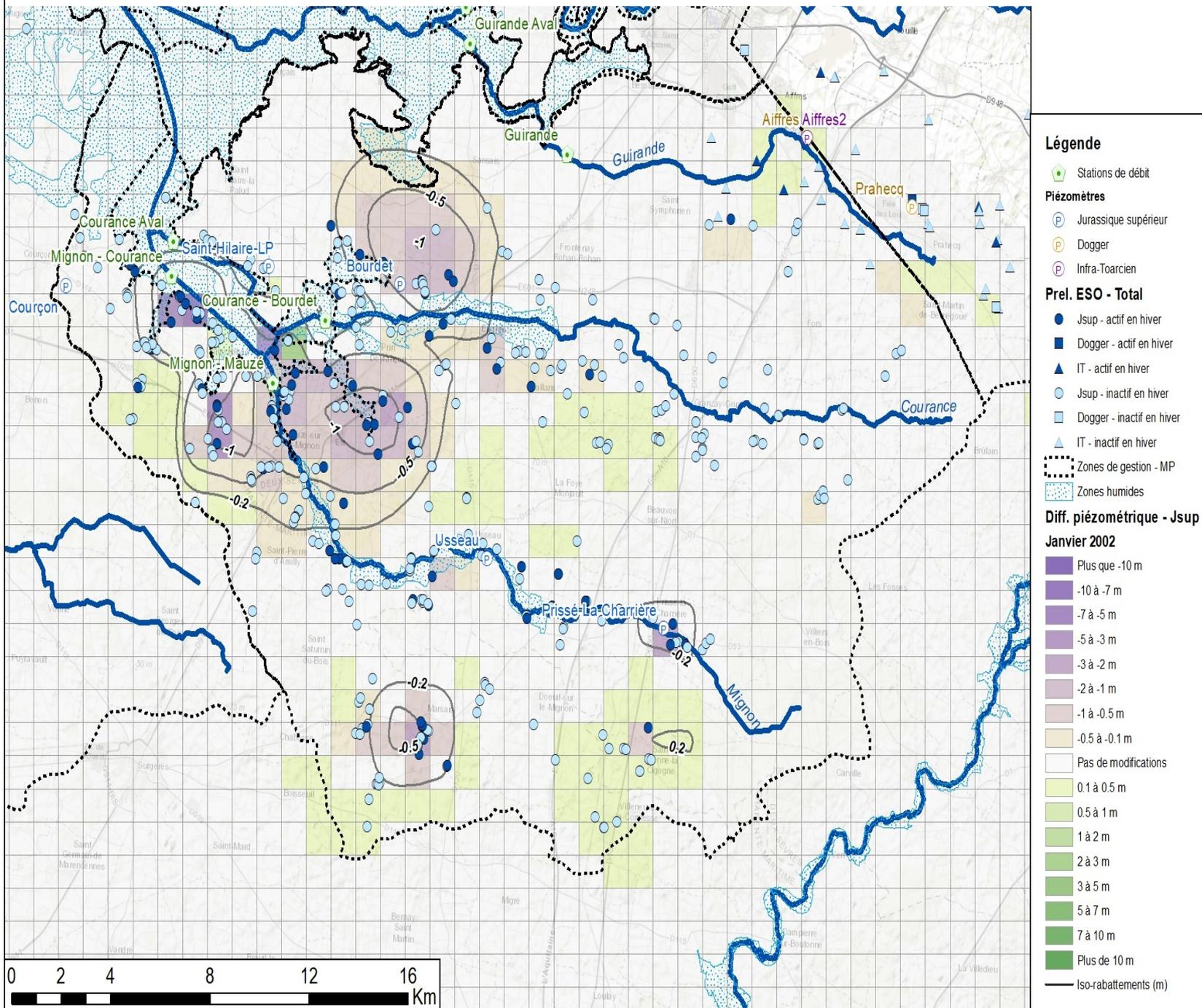


BASSIN Mignon-Courance - MP7 - Hiver 2002 (Janv.2002)

Résultats Modélisation N3 (Scénario Coopérative)

Nappe du Jur. Sup. - Oxfordien

10/15



En bref:
Baisse pz.
Autour des
points de
remplissage
Effet persistant
des remontées
de l'été

Max 1m.
0.5m autour du
Bourdet

Vs « Protocole »:

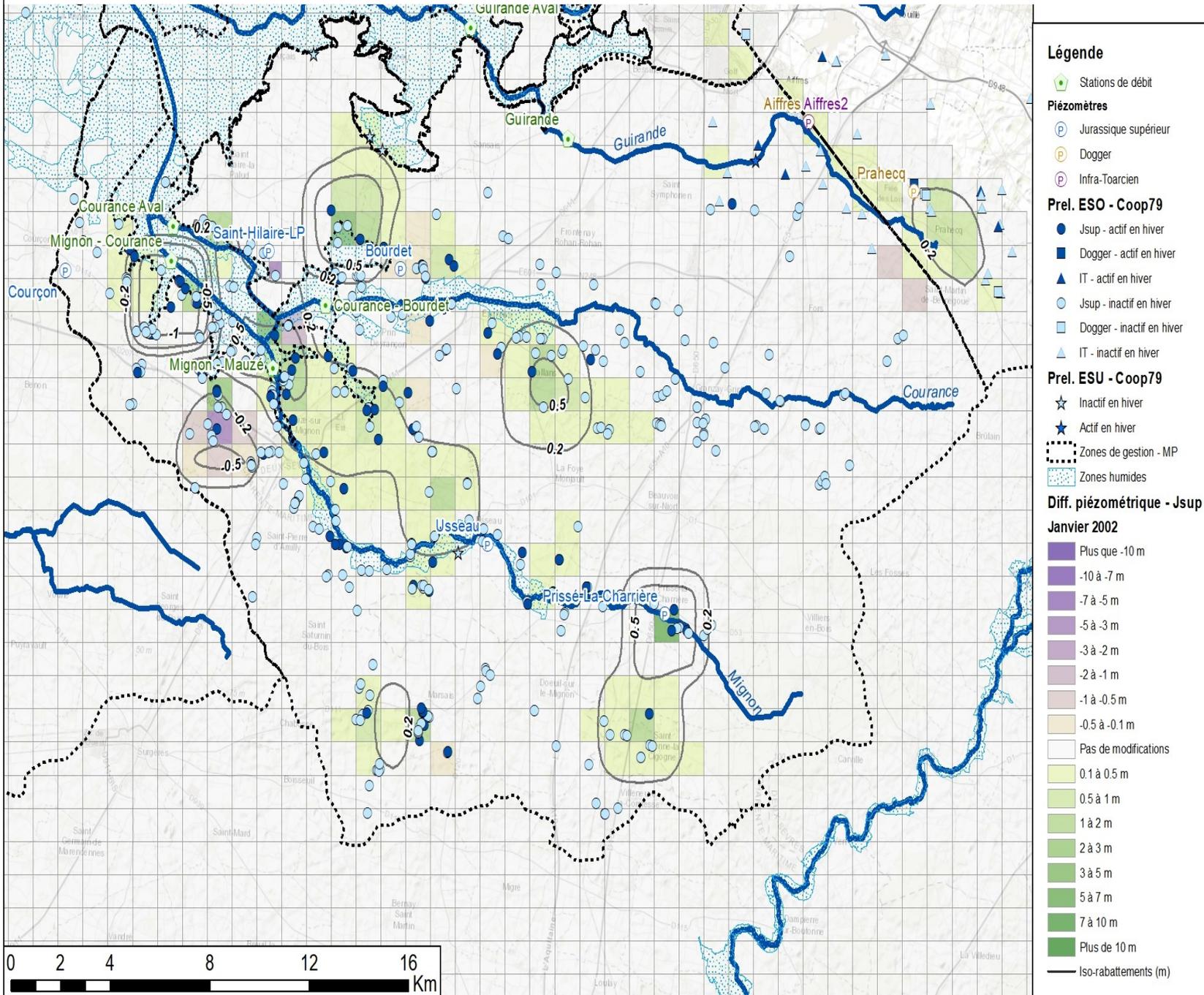
Moins de baisse pz
autour de Mauzé
(+0.2m)

BASSIN Mignon-Courance - MP7 - Hiver 2002 (Janv.2002)

Comparaison Résultats Modélisation N1 (Etude d'impact) à N3 (Scénario Coopérative)

11/15

Nappe du Jur. Sup. - Oxfordien



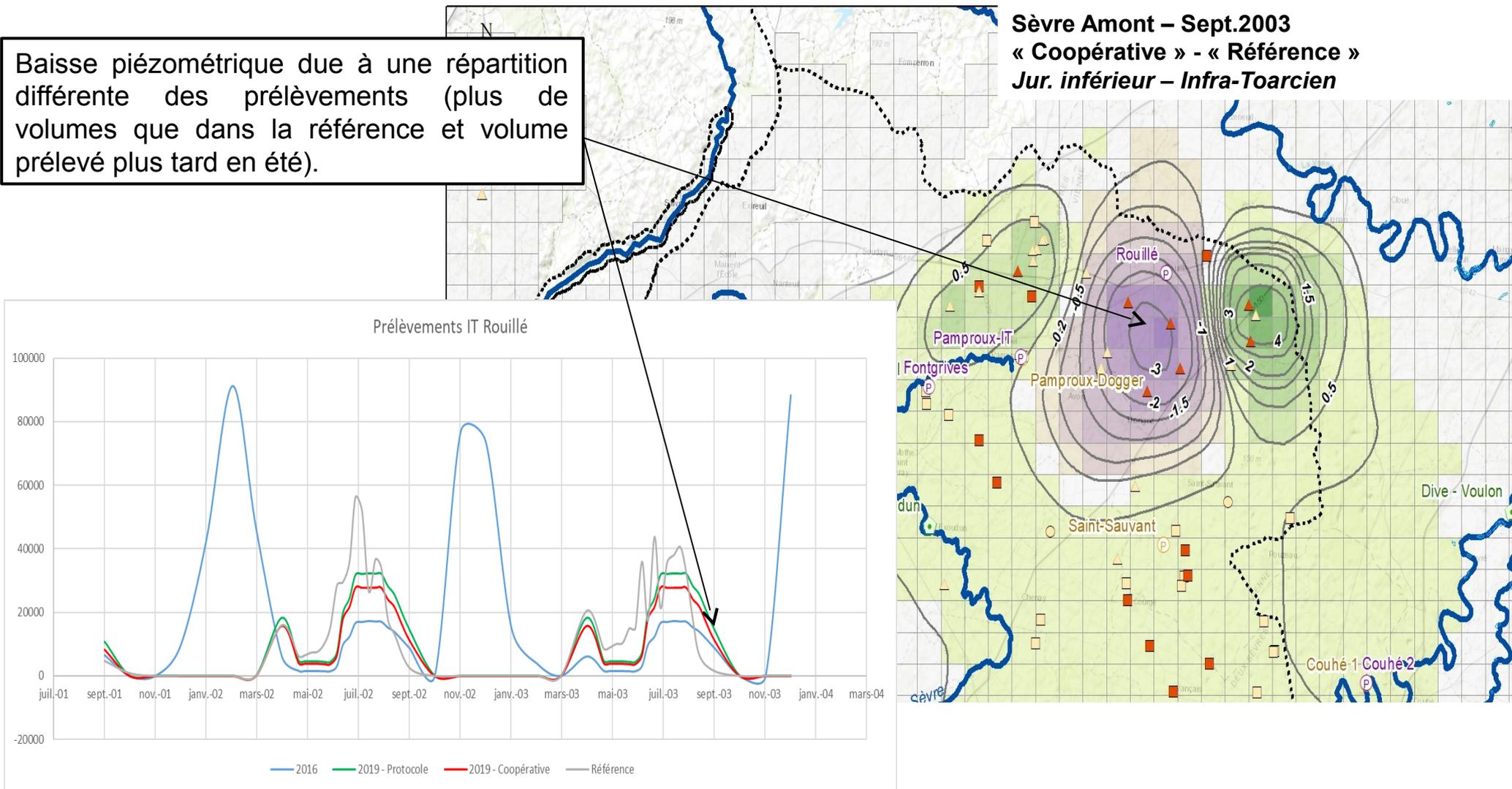
En bref:

Amélioration jusqu'à 0.5/1m (baisse pz moins importante du fait du remplissage)

Localement quelques mailles avec une baisse de pz

RESULTATS DES MODELISATIONS 12/15

- ▶ Bassin de la Sèvre Niortaise MP1/MP2 - Zoom sur le secteur de Rouillé



RESULTATS DES MODELISATIONS 13/15

Bassin du Mignon – MP7			
Nappe - Rivière	Période	Modélisation N°3	Comparaison Modélisation N°3 à N°1
NAPPE	Printemps/été	Amélioration	Amélioration plus importante
	Hiver	Peu d'effets	Atténuation des effets
RIVIERE	Printemps/été	Amélioration	Amélioration plus importante
	Hiver	Peu d'effets	Atténuation des effets

RESULTATS DES MODELISATIONS 14/15

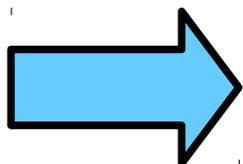
Bassin du Lambon – MP3			
Nappe - Rivière	Période	Modélisation N°3	Comparaison Modélisation N°3 à N°1
NAPPE	Printemps/été	Amélioration	Amélioration plus importante
	Hiver	Peu d'effets	Atténuation des effets
RIVIERE	Printemps/été	Amélioration	Amélioration plus importante
	Hiver	Peu d'effets	Pas de différences

RESULTATS DES MODELISATIONS 15/15

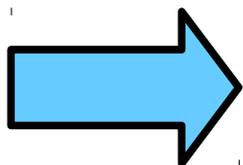
Bassin de la Sèvre Niortaise MP1/MP2			
Nappe - Rivière	Période	Modélisation N°3	Comparaison Modélisation N°3 à N°1
NAPPE	Printemps/été	Peu d'effets	Atténuation des effets
	Hiver	Peu ou pas d'effets	Atténuation des effets
RIVIERE	Printemps/été	Amélioration	Amélioration plus importante
	Hiver	Peu d'effets	Atténuation des effets

Le projet de CTGQ

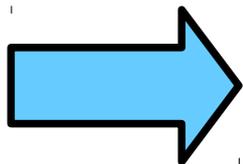
Il comprend plusieurs éléments :



C'est l'un des outils de déclinaison opérationnelle et financière du protocole d'accord. Il précise les ambitions et les objectifs du protocole, les outils mis en œuvre, les actions collectives et individuelles à mener, les indicateurs de suivi ainsi que les modalités de leur contrôle.

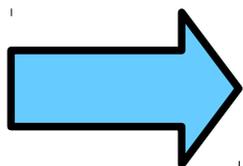
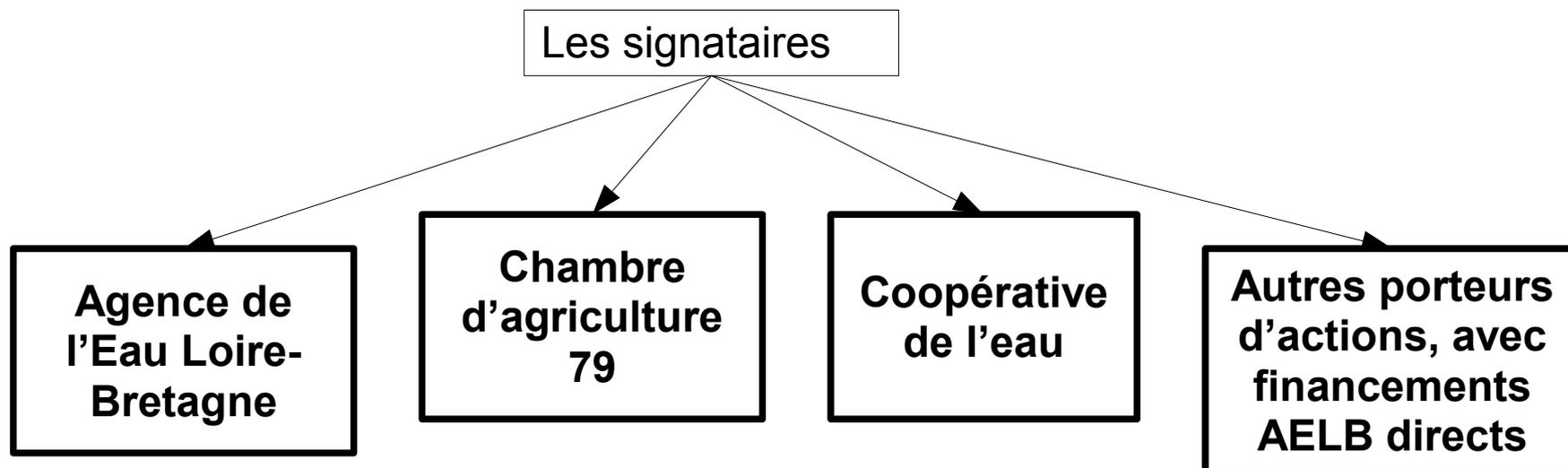


La commission d'évaluation et de surveillance doit se prononcer sur son contenu et donner un avis, avant transmission à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

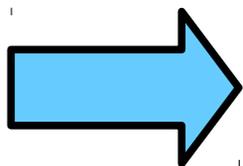


La stratégie et la feuille de route constituent l'annexe n°1 au CTGQ ; le protocole d'accord du 18 décembre 2018 est l'annexe n°2.

Le projet de CTGQ



Le texte du document contractuel fait directement référence à la stratégie et à la feuille de route, ainsi qu'au protocole d'accord du 18 décembre 2018.



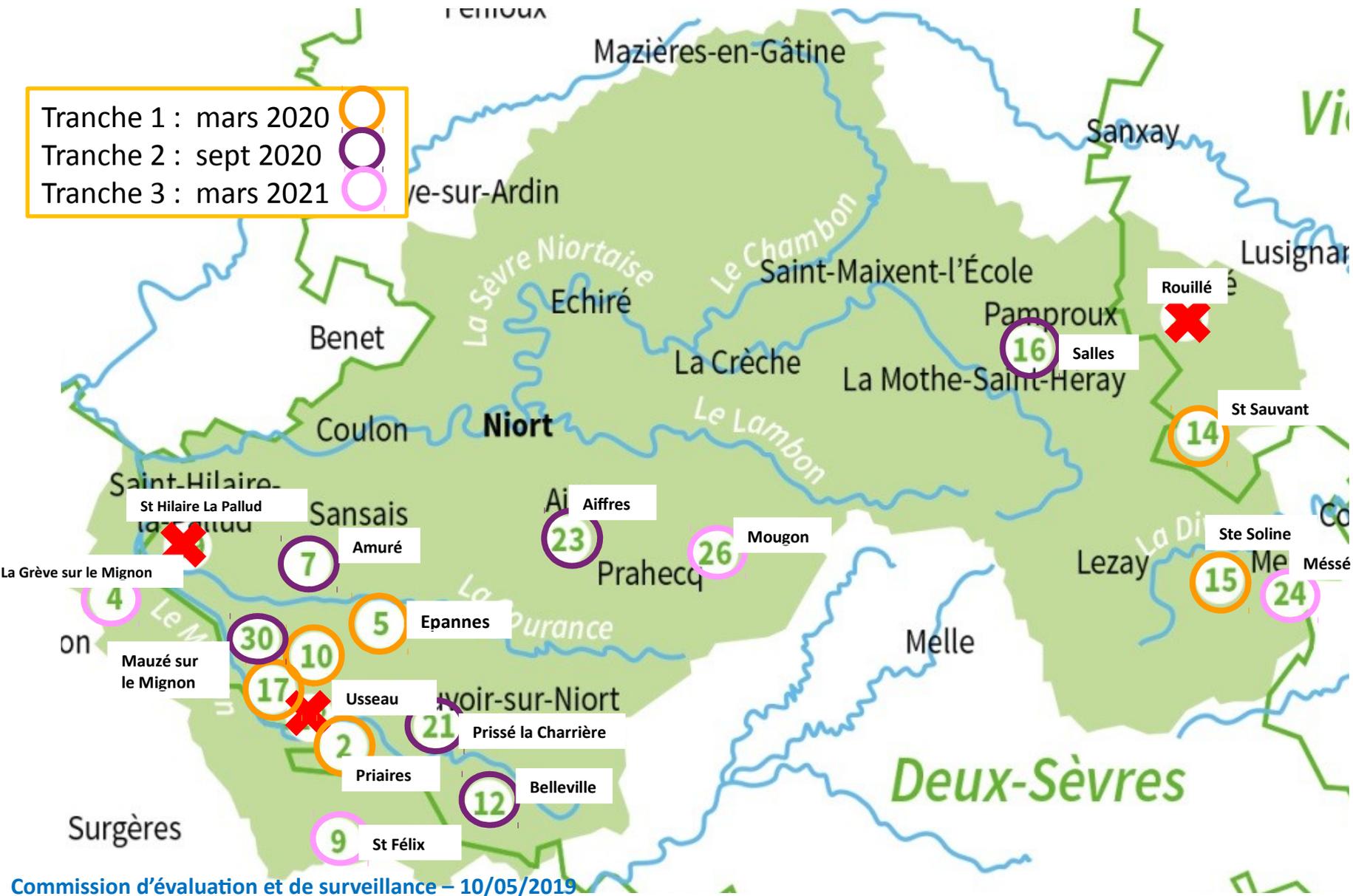
Le protocole d'accord est annexé au CTGQ.

PHASAGE de la CONSTRUCTION DES RESERVES

BASSIN	RESERVE	VISIBILITE	ACCEPTABILITE	PROCEDURES ET CONTRAINTES	NOTE	TRANCHES DE TRAVAUX
<u>Bassin du Mignon</u> <u>MP7</u>	2 - Priaires	3	3	2	8	<u>TRANCHE N°1</u>
	4 - La Grève sur le Mignon	1	3	1	5	<u>TRANCHE N°3</u>
	5 - Epannes	3	3	2	8	<u>TRANCHE N°1</u>
	7 - Amuré	3	1	2	6	<u>TRANCHE N°2</u>
	9 - St Félix	1	3	1	5	<u>TRANCHE N°3</u>
	10 – Mauzé sur le Mignon	3	2	3	8	<u>TRANCHE N°1</u>
	12 - Belleville	3	1	2	6	<u>TRANCHE N°2</u>
	17 – Mauzé sur le Mignon	3	2	2	7	<u>TRANCHE N°1</u>
	21 – Prissé la Charrière	3	2	1	6	<u>TRANCHE N°2</u>
	30 – Mauzé sur le Mignon	2	2	2	6	<u>TRANCHE N°2</u>
<u>Bassin du Lambon</u> <u>MP3</u>	26 – Mougou	3	1	1	5	<u>TRANCHE N°3</u>
	23 - Aiffres	3	2	1	6	<u>TRANCHE N°2</u>
<u>Bassin de la Sèvre Niortaise</u> <u>MP1/MP2</u>	14 – St Sauvant	2	3	3	8	<u>TRANCHE N°1</u>
	15 – Ste Soline	2	3	2	7	<u>TRANCHE N°1</u>
	16 - Salles	2	2	2	6	<u>TRANCHE N°2</u>
	24 – Bois Mésé	1	1	2	4	<u>TRANCHE N°3</u>

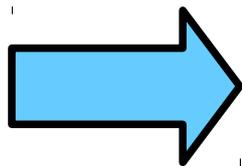
PHASAGE de la CONSTRUCTION DES RESERVES

- Tranche 1 : mars 2020 
- Tranche 2 : sept 2020 
- Tranche 3 : mars 2021 

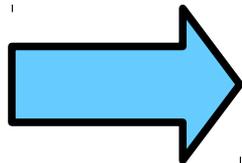


Les suites du phasage

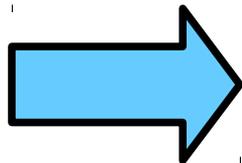
Le choix du phasage de la construction des réserves permettra :



De débuter l'élaboration du schéma directeur relatif à la préservation de la biodiversité sur les premiers territoires.



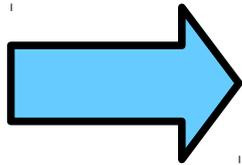
De solliciter les premières préconisations paysagères du CAUE79.



De débuter les premiers travaux (plantations notamment) à l'automne 2019.

Les avis du comité scientifique et technique

Lors de la séance du 15 mars, le projet de cahier des charges a fait l'objet de remarques destinées à en améliorer le contenu et la portée.

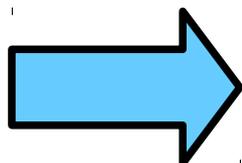


Le comité scientifique et technique a précisé les attendus en matière de biodiversité, économie agricole, prise en compte de l'environnement des exploitations et des pratiques agricoles.

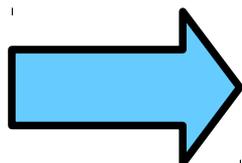
Une version modifiée du projet de cahier des charges a fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité scientifique et technique le 8 avril 2019. La commission d'évaluation et de surveillance est appelée à donner son avis sur ce document.

Les avis du comité scientifique et technique

Lors de la séance du 8 avril, un premier travail d'analyse des données nécessaires à l'élaboration du schéma directeur relatif à la biodiversité aquatique et terrestre a été mené.



Un territoire test sera déterminé en fonction du projet de phasage de la coopérative de l'eau. Un travail de terrain et de concertation sera mené, afin d'élaborer une première trame de la cartographie.



La cartographie servira de base :

- Aux engagements des exploitants irrigants ;
- Aux documents de planification intercommunale ;
- À la mise en œuvre de certaines mesures d'accompagnement et d'intégration paysagère.

Elle sera enrichie des préconisations du CAUE79.

Questions diverses

